



Note politique

SOUTENIR LES FILIERES DE CEREALES LOCALES : UN CHOIX STRATEGIQUE POUR LE SENEGAL





ROMPRE AVEC LA DÉPENDANCE : REPLACER LES CÉRÉALES LOCALES AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le Sénégal est indépendant depuis plus d'un demi-siècle et malgré son statut de pays souverain, il peine encore à couvrir les besoins alimentaires de ses populations à partir de sa production agricole nationale. **Il importe 70 à 80% de ses denrées alimentaires et près de 50% de sa consommation céréalière¹** dont principalement du blé et du riz qui se sont insidieusement imposés dans les habitudes alimentaires de la population². En 2023, le riz et le blé à eux seuls représentaient 6,8 % de la valeur totale des importations du Sénégal³.

On estime qu'environ 90% des importations de blé sont destinées à la production de farine pour le pain, dont la consommation ne cesse d'augmenter, d'accroître incidemment la dépendance alimentaire, économique du pays et de contribuer à la malnutrition⁴. En outre, cette situation douloureuse et paradoxale impacte négativement les opportunités de développement des filières céréales locales, la création d'emplois et l'accroissement des revenus des paysans et paysannes ainsi que des autres acteurs des chaînes de valeurs de ces céréales⁵. Cette situation générale renforçant notre dépendance alimentaire et économique, contribue ainsi à maintenir davantage le pays à des niveaux préoccupants d'insécurité alimentaire et nutritionnelle⁶.

Pour faire face à cette situation et particulièrement dans le Bassin arachidier, la FONGS – Action paysanne s'est engagée à relever le défi de la mise en place d'un mécanisme durable de valorisation des céréales locales.

C'est dans ce sens que le projet «Promotion de la Souveraineté Alimentaire par la Valorisation des

Céréales Locales (PSAVCL)» a été initié en partenariat avec l'association française SOL.

Ce projet vise à développer l'utilisation de farines de céréales locales (mil et maïs) en substitution de la farine de blé dans la production de pains, pâtisseries et autres préparations par les boulangers et femmes transformatrices en milieu rural afin d'augmenter leurs revenus et de garantir des débouchés pour les producteurs de céréales locales, tout en améliorant la qualité nutritive des produits consommés localement.

L'enjeu est de **créer un modèle reproductible et pertinent de filière autour de produits locaux en substitution au blé**, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, renforcer l'emploi des jeunes et des femmes et promouvoir l'agroécologie et le « consommer local » comme modèle de régénération économique, sociale, nutritionnelle et environnementale.

A horizon 2050, le Sénégal aspire à devenir une puissance agricole moderne assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde. C'est dans ce sens que la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029 a identifié l'Agriculture et l'Industrie agro-alimentaire comme un des quatre moteurs de croissance capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse pour soutenir le bien-être de la population. La promotion et le développement de nos filières de céréales sont des leviers nécessaires pour concrétiser cette ambition politique et citoyenne. La mise à l'échelle du modèle reproductible de filière autour des produits locaux en substitution au blé en est une solution.

LES IMPORTATIONS DE BLÉ, UN MAL PERNICIEUX DONT IL FAUT SE DÉFAIRE.

La tendance haussière des importations de blé fait l'objet de grande préoccupation. En effet selon l'ANSD, ces importations sont passées d'environ 100 000 tonnes dans les années '80, à 436 000 tonnes en 2010, 502 700 tonnes en 2012, à 897 800 tonnes en 2023⁷. Sur le plan financier, le coût des importations de blé est passé de 78,2 milliards en 2016 à 187 milliards de FCFA en 2023, après un pic à 237,2 milliards de FCFA en 2022, soit **1,38% du PIB national cette année-là**⁸.

La croissance démographique combinée à l'évolution des habitudes alimentaires laisse présager une augmentation continue des importations de blé dans les années à venir si des alternatives locales ne sont pas développées.

Avec le blé importé, le Sénégal perd en devises, 1,38% de son PIB et pourrait en perdre 5,56% à l'horizon 2050

En effet, la population sénégalaise est actuellement estimée à 17,3 millions d'habitants et les projections de l'ANSD prévoient 35 millions d'habitants en 2050⁹. Cette évolution est soutenue par la croissance de la consommation annuelle de blé¹⁰ par habitant qui est passée de 27 kg en 2002 à 42 kg en 2020¹¹. Environ 90% du blé importé est transformé en farine¹² destinée principalement à la production de pain de blé (et de pâtisserie) dont la consommation a atteint en 2019, 8 millions de baguettes par jour selon l'association des boulangers du Sénégal¹³ soit 34 kg/an environ par habitant. A ce rythme, le Sénégal pourrait importer près de 3 millions de tonnes de blé à l'horizon 2050¹⁴, ce qui aurait des conséquences énormes en termes de dépendance alimentaire, de régression de nos chaînes de valeur de céréales locales et de sortie de devises estimées à plus de 1000 milliards CFA par an soit 5,56% du PIB national actuel.

UN DOULOUREUX HÉRITAGE DE NOS POLITIQUES AGRICOLES ANTÉRIEURES

Le profil actuel de l'économie alimentaire sénégalaise résulte de l'effet cumulatif des politiques agricoles au Sénégal depuis la période coloniale. Avant la colonisation, les communautés vivaient de leurs activités agropastorales, de la cueillette, de la chasse et de la pêche. Malgré certaines crises localisées, des échanges équitables, des mécanismes sociaux de solidarité et de régulation permettaient une gestion durable des ressources et une alimentation diversifiée. Cette souveraineté endogène fut durablement perturbée par la colonisation. Les enjeux économiques et géopolitiques, dictés par le pacte colonial¹⁵ sous prétexte de mission civilisatrice, **orientèrent fortement les politiques coloniales vers des logiques de prédation de nos ressources productives (biopiraterie), d'asservissement et d'acculturation des populations.**

C'est dans ce contexte que la culture de l'arachide fut imposée et que l'organisation du monde rural fut adaptée au développement de la filière de l'arachide¹⁶. Parallèlement, l'importation de riz d'Indochine française était promue pour suppléer les manques de céréales et nourrir concomitamment les centres urbains.

Au lendemain de l'indépendance, les autorités sénégalaises nourrissaient l'ambition de «devenir

comme la France» à l'horizon 2000. Suivant le modèle européen, le pays adopte une économie administrée et productiviste, calquée sur les structures coloniales. L'agriculture est alors centrée sur l'arachide et des cultures commerciales comme le coton, introduit dès 1963, tandis que les importations alimentaires s'intensifient au détriment de la transformation locale. Entre 1979 et 2000, les politiques d'ajustement structurel marquent l'échec du modèle productiviste. Certes influencées par des crises majeures (sécheresses de 1967 à 1973, chocs pétroliers de 1972 et 1979), ces politiques, fondées sur le principe du «moins d'État, mieux d'État», assainissent brièvement les finances publiques, mais aggravent la pauvreté et la malnutrition, surtout en milieu rural.

La fin de cette période d'austérité ouvre la voie à un libéralisme économique centré sur l'agrobusiness, en remplacement progressif de l'agriculture familiale. Plusieurs réformes agricoles sont mises en œuvre pour : i) attirer les investisseurs, notamment étrangers ; ii) lutter contre la pauvreté (Programme national de lutte contre la pauvreté en 2002, Stratégie de croissance accélérée en 2007) ; iii) accroître la production (REVA, GOANA, PRACAS).

Aujourd'hui, en dépit des nombreuses tentatives, les

politiques agricoles n'ont pas permis de résoudre les problèmes structurels du secteur. La situation demeure préoccupante, en particulier en milieu rural, comme en témoignent trois indicateurs clés : **la dégradation des ressources naturelles, la persistance d'une pauvreté endémique et d'une insécurité alimentaire chronique, ainsi que la dépendance croissante aux importations**

alimentaires. Cette impasse s'explique en grande partie par une volonté politique de «moderniser» l'agriculture en l'écartant de ses acteurs principaux — les paysans et paysannes — au profit de modèles techniques et économiques exogènes et extravertis déconnectés des réalités locales.

UNE ÉVOLUTION PRÉOCCUPANTE VERS DES RÉGIMES ALIMENTAIRES STANDARDISÉS

L'évolution des habitudes alimentaires au Sénégal est un phénomène complexe profondément influencé par les politiques économiques tournées vers l'extérieur et l'absence d'une véritable politique alimentaire¹⁷. Les phénomènes d'urbanisation et de rururbanisation (persistance des habitudes alimentaires acquises en milieu urbain lors du retour en milieu rural) ont renforcé le changement des habitudes alimentaires des populations. **Aujourd'hui, nous avons des modèles d'alimentation dépendants des importations et de moins en moins nutritifs**¹⁸. Bien que les céréales constituent encore la principale source de calories des populations, le riz prend de plus en plus de place au détriment du mil, du maïs et du fonio alors que **le blé introduit par la colonisation représente au moins 17 % des produits alimentaires consommés**¹⁹.

Selon le ministre de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage, le Sénégal importe aujourd'hui l'essentiel de ses besoins en nourriture. Selon le Compact Sénégal²⁰, le pays enregistre d'importants

déficits en approvisionnement alimentaire vis-à-vis de la demande nationale, en particulier concernant les céréales, estimés à 1 300 000 tonnes de riz, 700 000 tonnes de blé, 382 129 tonnes de maïs. Ces besoins non couverts entraînent des importations alimentaires annuelles évaluées à 1 070 milliards de FCFA²¹ (5,9 % du PIB). **En 2023, la valeur des importations de riz, de blé et de maïs représentaient à elles seules 571 milliards de F CFA, soit 3,2% du PIB**²².

Selon l'IPAR²³, la consommation moyenne annuelle par tête en céréales de base (riz, mil, maïs, sorgho) atteint 119,3 kg avec 158,2 kg/tête/an en zone rurale et 107,4 kg/tête/an en zone urbaine. Le riz domine très largement en zone urbaine où il représente 71% des volumes consommés contre 51% en zones rurales. Le mil, le maïs et le sorgho, jadis base de l'alimentation des populations, occupent respectivement 28%, 11% et 2% en zones rurales contre respectivement 19%, 5% et 0,03% en milieu urbain.

DES STRATÉGIES DE PROMOTION DES CÉRÉALES LOCALES INACHEVÉES

Face à cette situation, les politiques publiques agricoles du Sénégal depuis 2000 ont permis des progrès importants dans la production de denrées alimentaires, notamment de céréales locales. Cependant, leur impact reste mitigé en termes de durabilité, équité et souveraineté alimentaire. Pour être pleinement efficaces, ces politiques gagneraient à mieux intégrer les principes d'agroécologie, à mieux cibler les petits producteurs vulnérables, et à renforcer l'accès aux marchés et les mécanismes d'évaluation et de suivi pour mieux conditionner les aides.

Diverses initiatives ont également été entreprises par les acteurs publics et privés sénégalais dans le sens d'une promotion du « consommer local », notamment

pour la valorisation des céréales locales dans la production boulangère. Cette ambition s'est traduite avec l'adoption du décret n°79-665 bis du 7 juillet 1979, **qui rend obligatoire l'incorporation d'au moins 20 % de farine de céréales locales dans le pain**. Dans cette dynamique, plusieurs initiatives ont été entamées : depuis 1972, on peut citer le "pami-blé" rebaptisé en 1990 par le "pain riche" et en 2006 par "Pain-doole" (porté notamment par la Fédération Nationale Des Boulangers du Sénégal et l'ASPRODEB). Les résultats de ces initiatives sont mitigés : il n'y a eu que peu de changements significatifs en matière d'habitude alimentaire et la suspension de la TVA sur la farine de blé ainsi que les différentes suspensions et baisses des taxes sur les importations de céréales ont impacté négativement les filières de céréales locales. Face à ce constat, des initiatives paysannes ont été développées pour promouvoir les chaînes de valeur des céréales locales.

Le Sénégal importe 70 à 80% de ses denrées alimentaires.

VALORISER LES SOLUTIONS PAYSANNES PORTEUSES DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES SOLUTIONS PAYSANNES MISENT SUR LE POTENTIEL DE CROISSANCE DES CÉRÉALES LOCALES

Au Sénégal, les terres cultivées sur les quinze dernières années sont estimées à environ 2,5 millions d'hectares par an sur un potentiel significatif de 3,8 millions d'hectares²⁴. **Sur l'ensemble de ces superficies cultivées, 49 % sont occupées par la culture des céréales** soit 1 225 000 ha dont environ 1 million d'ha pour le mil et le maïs. Les principales céréales sont le mil (28% des terres cultivées), le maïs (9%), le riz pluvial (7%), le sorgho (4%)²⁵.

Les niveaux de productivité de ces cultures sont encore faibles. Le mil est à environ 46% de son potentiel de rendement en variétés paysannes avec une moyenne de 800kg/ha contre des possibilités de 1,5tonne/ha ; le maïs est à 48% de son potentiel avec 1,1 tonne/ha contre un potentiel de 2,5t/ha²⁶. Le potentiel de progrès sur la productivité du mil et du maïs est donc réel. **Ces performances agricoles recherchées peuvent être atteintes sans intrants issues de la chimie de synthèse**, grâce à des pratiques agroécologiques telles que l'utilisation d'amendements organiques et de bio-intrants, de semences paysannes et de pratiques issues de l'agroforesterie. Ces approches favorisent la restauration des sols dégradés, préservent la biodiversité et permettent de réduire significativement les impacts négatifs des systèmes de production sur l'environnement.

Sur les plans économique et social, le potentiel de progrès des filières mil et maïs est également énorme au regard des possibilités de valorisation de leurs chaînes de valeur²⁷. En effet, une large part des PME et microentreprises de transformation agroalimentaire y sont actives, mais le secteur

demeure toutefois majoritairement informel, artisanal et faiblement équipé. Si la mécanisation progresse, elle est encore freinée en milieu rural par des difficultés d'accès à l'électricité. Les transformateurs artisanaux doivent également faire face à des difficultés d'accès aux crédits et aux marchés, s'expliquant notamment par d'un cadre réglementaire peu adapté aux réalités du secteur. Autant de défis à surmonter pour que ces filières réalisent leur potentiel et répondent à une demande intérieure et extérieure en pleine croissance²⁸.

Cela est d'autant plus important que les filières agroalimentaires au Sénégal sont génératrices d'emplois directs et indirects pour 60 à 70% de la population, au sein des différentes chaînes de valeur de la production à la mise en marché des produits alimentaires²⁹ incluant les fournisseurs d'intrants et de services. **Ces filières contribuent aussi à l'autonomisation des femmes et des jeunes** qui en sont les principaux acteurs.

Le potentiel de croissance du mil et du maïs réside aussi dans le potentiel d'innovation technique et technologique des filières agroalimentaires pour renforcer la qualité des produits, la compétitivité et en conséquence, les effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques.

Les filières agroalimentaires³⁰ au Sénégal sont génératrices d'emplois directs et indirects pour 60 à 70% de la population



LES SOLUTIONS PAYSANNES MISENT SUR LES QUALITÉS NUTRITIONNELLES DES CÉRÉALES LOCALES

En plus de l'intérêt économique démontré de la substitution du blé par les céréales locales, le mil et le maïs constituent une alternative nutritive et saine au blé et au riz importés. **Ces céréales ont une haute valeur nutritive qui peut contribuer à l'efficacité de la lutte contre la malnutrition.** Ils sont particulièrement recommandés pour les enfants, les femmes en âge de procréation, les femmes enceintes ou allaitante, les personnes âgées ou en convalescence. En outre, leurs sous-produits sont utilisés pour l'alimentation animale, la production de compost et d'énergie.

C'est dans cette perspective que les Nations Unies ont déclaré 2023 « Année internationale du mil » pour intensifier les efforts en matière de production de mil, compte tenu ses propriétés nutritionnelles et de sa capacité d'adaptation au changement climatique³¹. Ainsi, selon la FAO, «le mil est une denrée alimentaire durable, nutritive mais malheureusement sous-estimée³²» qui contribue aux ODD 2 (Faim zéro), 3 (Bonne santé et bien-être) et 12 (Consommation et production responsable).

Le mil et le maïs, des alternatives nutritionnelles au blé

Le mil

Le mil est une céréale complète hautement nutritive, très calorique, source d'antioxydants, de minéraux et de protéines, il est riche en fibres importantes pour la régulation du transit intestinal (digestion), de la glycémie, de l'assimilation des lipides et de la satiété. Le mil est une bonne source de vitamines B1 et B2, de nutriments essentiels comme le magnésium, le phosphore, le zinc, le calcium et le fer³³.

Le mil constitue une excellente source de fer qui permet notamment de lutter contre l'anémie qui atteint au Sénégal une femme sur deux en âge de procréer et dont la prévalence totale chez les enfants de moins de 5 ans est de 71% (EDS, 2017³⁴) pour un seuil critique défini par l'OMS fixé à 40%. Le mil contient également 27% à 32% de plus d'acides aminés essentiels que le blé, indispensables pour la construction des protéines. De plus, le mil ne contient pas de gluten et a un indice glycémique faible, 36 % inférieur à celui du riz et du blé³⁵.

Le maïs

Le maïs est aussi une céréale complète sans gluten, calorique et riches en antioxydants qui préviennent le développement des maladies cardiovasculaires, de certains cancers et d'autres maladies liées au vieillissement³⁶. En outre, si le maïs contient beaucoup de glucides, son index glycémique est assez faible, permettant de lutter contre le diabète et l'obésité.

Il apporte des protéines (8 à 11%) et il est riche en fibres insolubles, en glucides (72 %³⁷), et nutriments, en particulier de vitamines B, en quantités souvent supérieures à celles observées dans de nombreux légumes frais³⁸. Il est également une source importante de vitamine A, vitamine E, magnésium, potassium, phosphore, calcium, fer, zinc, cuivre et sodium³⁹.

Le maïs renferme également des caroténoïdes antioxydants bénéfiques pour la santé des yeux⁴⁰ et pour la prévention de différentes maladies comme la maladie d'Alzheimer⁴¹.



LES SOLUTIONS PAYSANNES MISENT SUR UNE CHAÎNE DE VALEUR REPRODUCTIBLE

Une chaîne de valeur cohérente, pertinente et dynamique

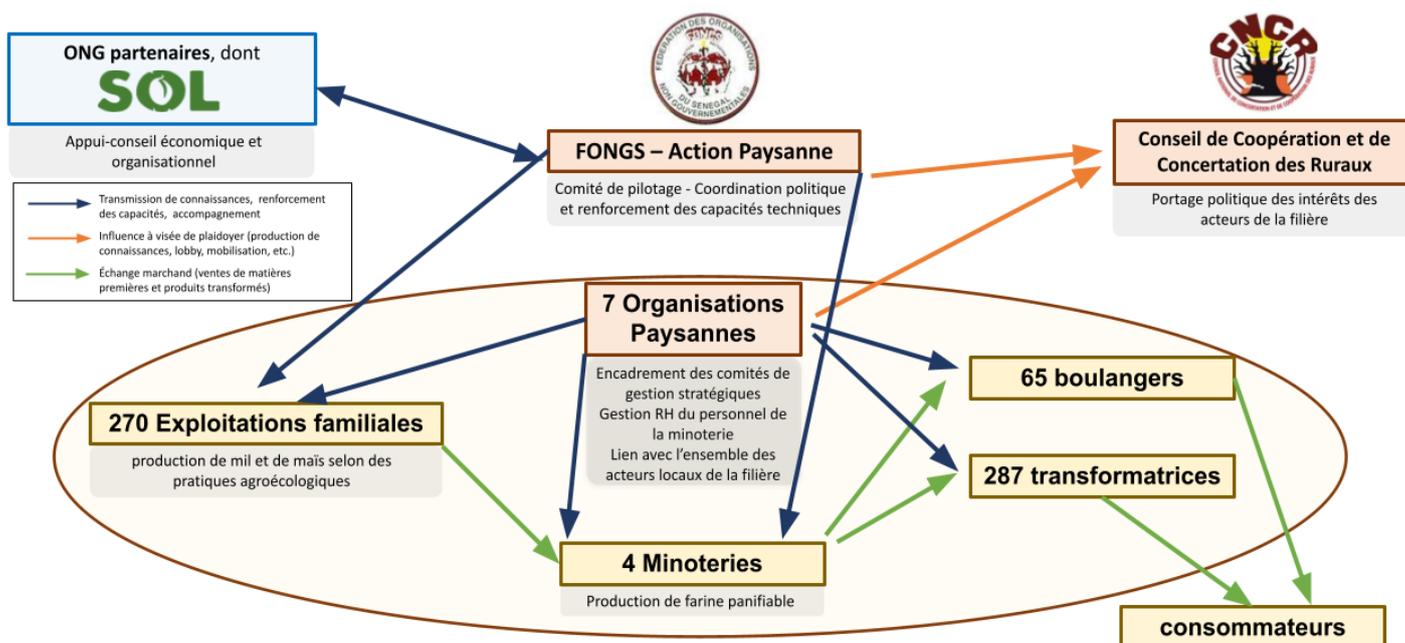
La valorisation des céréales sèches locales implique l'ajout de valeur au produit brut. Or, en milieu rural, la transformation de ces céréales en farine panifiable reste inexistante. Seules des productions traditionnelles comme les brisures (sankhal) et les farines grossières (sougouf) y sont disponibles, alors que la fabrication de pain et de beignets requiert des farines répondant à des critères spécifiques de finesse et de texture. Cette carence dans l'offre constitue un frein majeur à la valorisation des céréales locales dans une logique de substitution à la farine de blé, et doit impérativement être corrigée.

C'est dans cette perspective que la FONGS – Action paysanne, avec sept de ses associations membres,

expérimente depuis une dizaine d'années un modèle local, agroécologique et innovant de chaîne de valeur autour des farines de mil et de maïs. **Ce modèle repose sur une gouvernance participative, où les acteurs se reconnaissent mutuellement, se concertent et s'impliquent collectivement dans la vitalité et la durabilité de la filière.**

Mis à l'épreuve à l'échelle territoriale, ce modèle reproductible mobilise les différents acteurs autour de dynamiques entrepreneuriales ancrées dans les principes de solidarité et d'utilité sociale, caractéristiques de l'économie sociale et solidaire. Il vise, au-delà des seuls résultats économiques, le développement humain et communautaire dans toutes ses dimensions.

Cette chaîne de valeur est schématisée comme suit :



Une chaîne de valeur porteuses de progrès

Portée par FONGS-SOL, la chaîne de valeur mil-maïs repose sur des pratiques agroécologiques et mobilise des acteurs locaux engagés dans la souveraineté alimentaire.

Les producteurs de mil et maïs, au nombre de 270 exploitations familiales (dont 10 % de femmes et 36 % de jeunes), **adoptent des pratiques durables renforçant leur autonomie**. Grâce à des appuis techniques, matériels et en conseil, ils produisent des céréales locales de qualité, avec une hausse des rendements agricoles : de 466 à 835 kg/ha pour le mil (+79 %)

et de 721 à 1 069 kg/ha pour le maïs (+48 %⁴²). La baisse des coûts de production, liée à l'agroécologie, améliore leurs revenus, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale.

Quatre minoteries, unités de production de farine panifiable, dispose d'un personnel dédié (gérant, magasinier, meunier) et d'un magasin de stockage, **permettant un approvisionnement régulier en farine locale**. Au total, 33 personnes (gérants de minoteries, magasiniers, meuniers, équipe de gestion des batteuses à céréales) sont employées dans ces unités toute l'année, à l'exception de l'équipe de gestion des batteuses qui travaille les 3 mois de l'année post-récolte.

Leur salaire journalier moyen, de 10.00 Francs CFA, est plus de 3 fois supérieur au SMIG journalier (2960 FCFA en 2025). Ces emplois à temps partiel, en lien avec la saisonnalité du travail agricole et alimentaire, constituent un potentiel réel d'augmentation des revenus en zone rurale.

Au total, la chaîne de valeur a permis de créer ou consolider 891 emplois

Les transformateurs artisanaux, 287 femmes transformatrices dont 47% de jeunes femmes et 68 boulangers artisanaux dont 16% de jeunes, valorisent localement ces céréales. Elles

produisent des beignets, galettes, pains tapa lapa et bénéficient de formations (hygiène, qualité, entrepreneuriat, leadership féminin) et d'équipements (fours, matériel). Ces activités leur assurent des revenus stables : 55 484 FCFA/mois pour les transformatrices (86% du SMIG⁴³) et 96 140 FCFA/mois pour les boulangers artisanaux (+150 % du SMIG). 58 jeunes y sont formés chaque année avec une bourse annuelle.

Le comité de gestion stratégique, composé de représentants de chaque groupe, pilote la gouvernance de la chaîne : fixation des prix, répartition des volumes, distribution ... Il a vocation à s'intégrer en coopérative interprofessionnelle, renforçant l'autonomie des acteurs.

L'organisation de producteurs, à l'origine du modèle, joue un rôle stratégique de coordination et d'appui. Elle structure les liens entre acteurs, soutient les activités et accompagne la dynamique coopérative.

Au total, la chaîne de valeur a permis de créer ou consolider 891 emplois (dont 32,2 % de femmes et

38,9 % de jeunes), avec 233 emplois indirects liés à la distribution et revente. Les revenus moyens annuels générés varient de 150 000 F CFA à 240 000 F CFA, soit entre 42,86% et 68,57% du revenu agricole moyen dans le bassin arachidier estimé à environ 350 000 F CFA/an (Faye et al, 2019⁴⁴). 58 jeunes apprentis ont également été formés au niveau des boulangeries avec en soutien une bourse annuelle d'environ 84000 F CFA pris en charge par le boulanger formateur.

En ayant permis de substituer 206 tonnes de farine de blé⁴⁵ importé par de la farine de mil et de maïs local, dont 56 % grâce aux activités des femmes transformatrices, la chaîne de valeur a contribué à réduire la dépendance aux importations.



Le modèle, à travers la généralisation des pratiques agroécologiques, renforce également la préservation des ressources naturelles : maintien des semences paysannes, économie d'énergie, réduction des intrants chimiques, amélioration de la fertilité des sols et équilibre écologique des agroécosystèmes. **En ciblant prioritairement les femmes et les jeunes, il agit comme un levier d'inclusion sociale et de justice économique** : 80,8 % des acteurs de la transformation sont des femmes, et 31,1 % des jeunes. Ces dynamiques renforcent leur autonomie économique et leur pouvoir d'agir.

Enfin, **le modèle participe pleinement à la vitalité des systèmes alimentaires et des économies locales,** en favorisant les circuits courts entre production, transformation et distribution. Les revenus générés atteignent 8,25 millions FCFA par commune, tandis que la valeur totale des biens et services de la chaîne s'élève à 32 millions FCFA, dont 20 millions injectés localement sous forme de consommations intermédiaires.



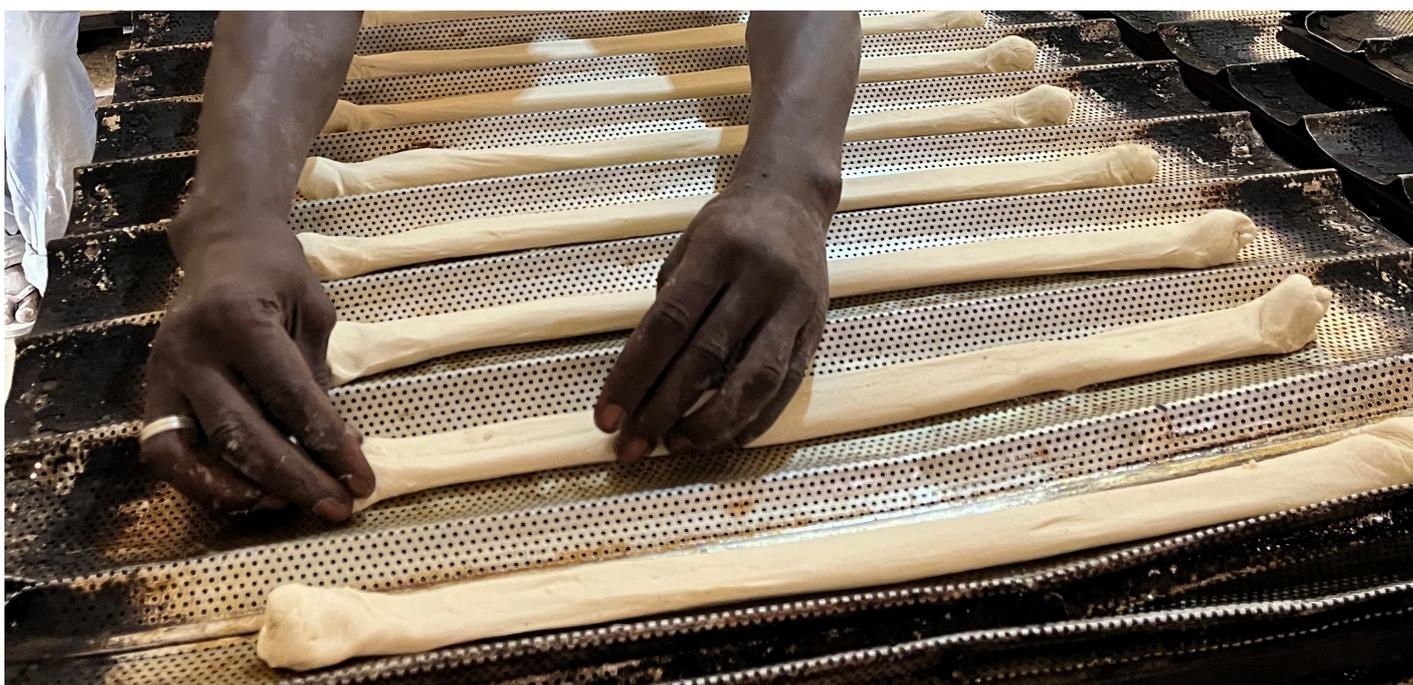
Investir dans la chaîne de valeur reproductible libère le potentiel de croissance au niveau local et macroéconomique.

Si la filière pilote actuelle est étendue à l'ensemble des 385 communes rurales du Sénégal, cela permettrait de créer ou de consolider 8 576 emplois ruraux. Parmi ces emplois, 2 761 emplois seront occupés par des femmes et 3 336 emplois par des jeunes, soulignant l'importance du modèle pour l'inclusion sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables. En moyenne, chaque commune compte environ 2 boulangers, 7 femmes transformatrices et 4 exploitations familiales engagées dans la chaîne de valeur. Une quarantaine de minoteries sont au cœur de la filière à l'échelle nationale, transformant chacune 25 tonnes de céréales locales par an.

Sur le plan économique, cette dynamique locale produit annuellement près de 3,56 milliards F CFA en salaires et revenus agricoles, et génère une valeur ajoutée totale de 12,34 milliards F CFA. La chaîne injecte par ailleurs environ 7,75 milliards F CFA en consommations intermédiaires dans les économies locales, renforçant la vitalité des systèmes alimentaires.

Ce modèle contribue également à la substitution d'environ 1 000 tonnes de blé importé par an, permettant à l'État sénégalais une économie annuelle de devises estimée à 270 millions F CFA. Parallèlement, la production locale de mil et de maïs est stimulée, et environ 7 000 hectares de terres dégradées sont restaurés. Cette structuration économique et sociale solide illustre un impact durable sur les territoires ruraux sénégalais, avec un fort effet levier sur la souveraineté alimentaire et le développement local.

Au regard du coût de l'investissement de mise en place de la chaîne de valeur qui s'élève à 24 millions F CFA par commune, soit 9,2 milliards F CFA au niveau national, chaque FCFA investit produit en retour une valeur ajoutée annuelle de 1,33 FCFA, sans tenir compte des valeurs immatérielles comme l'état nutritionnel, l'éducation et la santé.



Notes de fin

- 1 « [Une agriculture en quête d'émancipation](#) », Senepplus, 2024
- 2 Entre 1906 et 1915, les importations de riz d'Indochine étaient de 29 000t pour l'Afrique-Occidentale française dont les deux tiers pour le Sénégal (Suret-Canale cité par Philippe Bonnefond et Philippe Couty dans « [Sénégal : passé et avenir d'une crise agricole](#) », Revue Tiers Monde, 1988.)
- 3 ANSD, « [Note d'analyse du commerce extérieur – Edition 2023](#) », 2024
- 4 Jacques Berthelot, « [Estimations sur la production, l'importation et la consommation de blé et pain au Sénégal de 2000 à 2016](#) », SOL, 2017
- 5 IPAR, « Analyse du marché des céréales locales (mil et maïs) au Sénégal », 2021
- 6 Entre 2022 et 2023, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aigüe au Sénégal est passé de 881 000 à 1,26 millions FAO - « Perspectives de récolte et situation alimentaire », 2023
- 7 ANSD, « [Note d'analyse du commerce extérieur – Edition 2023](#) », 2024
- 8 En 2022, le PIB en valeur du Sénégal est évalué à 17 227,9 milliards de FCFA ; il est estimé à environ 18 000 milliards de francs CFA en 2025, ANSD, « Les comptes régionaux du Sénégal 2020-2022 », 2022
- 9 ANSD, « Recensement général de la population et de l'habitat (rgph-5, 2023) » 2024
- 10 La consommation de pain, héritée de la colonisation, est fortement ancrée dans les habitudes alimentaires au Sénégal aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- 11 ISRA/BAME, « [Produire du blé est une nécessité, l'incorporation des céréales locales dans la panification est une urgence](#) », 2022
- 12 Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent, « Stratégie import-substitution du blé importé par les céréales locales », avril 2023
- 13 Senenews, « [Le Sénégal, champion mondial de la consommation de baguettes](#) », 2024
- 14 ISRA-BAME, « [Webinaire \(Restitution d'Étude\) sur les contraintes à l'incorporation des céréales locales dans la panification au Sénégal](#) », 2024
- 15 Selon le Pacte colonial défini par le ministre Colbert, « les colonies sont créées par et pour la métropole, et non l'inverse »
- 16 L'arachide fut d'abord testée à Rufisque en 1840. Les exportations ont augmentées de façon exponentielle : 0,72t en 1840, 45 000t en 1885, 140 000t en 1900 et 423 000t en 1940 - Bernard Moitt, « From Pack Animals to Railways : Transport and the Expansion of Peanut Production and Trade in Senegal, 1840-1940 », 2001
- 17 Alexandra Lailler et Jean-Paul Minvielle, « [Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance](#) », 2005
- 18 LARTES-IFAN, « Situation de l'alimentation et perspectives 2035 au Sénégal », 2021
- 19 Antoine de Ravignan, « Le Sénégal peut nourrir le Sénégal », 2014
- 20 IPAR, « Étude sur la consommation des céréales de base au Sénégal », 2018
- 21 BAD, « [Forum Dakar 2 Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire 1et résilience Compact Sénégal](#) », 2024
- 22 Sud quotidien, « [Importations en denrées alimentaires : 1.070 milliards par an](#) », 2024
- 23 ANSD, « Note d'analyse du commerce extérieur – Edition 2023 », 2024
- 24 BFS/USAID, « [Climate-Smart Agriculture in Senegal. CSA Country Profiles for Africa Series](#) », 2016
- 25 Fondation FARM, « [Mil au Sénégal : une filière capitale](#) », 2022
- 26 Les données présentées reposent sur le suivi-évaluation réalisé par la FONGS-Action Paysanne dans le cadre des bilans alimentaires annuels. Le rendement potentiel repose sur les meilleurs résultats obtenus in situ par des exploitations familiales membres de la FONGS en système agroécologique, impliquant l'utilisation de semences paysannes.
- 27 Fondation FARM, « [Mil au Sénégal : une filière capitale](#) », 2022
- 28 IPAR, « [Analyse du marché des céréales locales \(mil et maïs\) au Sénégal](#) », 2021
- 29 Filière agroalimentaire : ensemble des activités interconnectées du processus allant de la production à la consommation des produits alimentaires.
- 30 [Filières agroalimentaires au Sénégal : opportunités et contraintes](#)
- 31 <https://www.fao.org/millet-2023/fr>
- 32 [Année internationale du mil 2023 | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture](#)

- 33 FAO, « Année internationale du mil 2023, Manuel de communication », 2023
- 34 ANSD, « [Enquête démographique et de santé continue](#) », 2017
- 35 Anitha S, Kane-Potaka,, « [Systematic Review and Meta-Analysis of the Potential of Millets for Managing and Reducing the Risk of Developing Diabetes Mellitus](#) », 2021
- 36 Slavin J. « Whole grains and human health. », 2004
- 37 FAO, « Le maïs dans la nutrition humaine », 1993
- 38 Garg M et autres. « Vitamins in Cereals: A Critical Review of Content, Health Effects, Processing Losses, Bioaccessibility, Fortification, and Biofortification Strategies for Their Improvement », 2021
- 39 Kamalesh M, « Bioactive Components and Health Benefits of Maize-based Fermented Foods: A Review », 2023
- 40 Bruno, R. S., & Medeiros, «Lutein, Zeaxanthin, and Age-Related Macular Degeneration », 2001
- 41 CORDIS, « [La vitamine C et le bêta-carotène permettraient de combattre la démence](#) », 2012
- 42 Données de référence issues des bilans alimentaires dans le cadre du projet PSAVCL, année 2015 pour le mil, 2019 pour le maïs.
- 43 64 223 FCFA au 01 juin 2025
- 44 Faye et al, « [Inégalités de revenus en milieu rural dans le Bassin arachidier](#) », 2019
- 45 Donnée issue du suivi des transformateurs secondaires par la FONGS, sur la base des quantités de farines de céréales locales utilisés en substitution à la farine de blé utilisée auparavant.



Créée à l'initiative de sept leaders d'associations paysannes, la FONGS-Action Paysanne est une organisation à vocation socio-économique sans but lucratif. Mouvement paysan autonome, elle compte plus de 120.000 membres actifs regroupés dans 34 associations, et touche plus de 2 millions de personnes, dont 65% de femmes, dans l'ensemble des régions du Sénégal. Son siège se trouve à Thiès d'où est assurée la coordination nationale de ses actions.

Ouvrant à la réhabilitation de l'identité et du statut paysans et le développement endogène des terroirs villageois, ses objectifs sont :

- le développement des capacités d'autonomie et la responsabilisation des structures paysannes membres
- la consolidation de la solidarité inter associative
- l'amélioration des conditions de vie des paysannes et paysans et le renforcement de leur rôle moteur dans le développement local
- la promotion des systèmes et modes de production durables et favorisant la sécurité alimentaire

Pour en savoir plus: <http://www.fongs.sn/>

SOL

SOL est une association qui agit pour construire des modèles agricoles et alimentaires justes et durables, permettant aux paysannes et paysans de vivre dignement de leur travail, et garantissant à tous et toutes un accès à une alimentation saine.

Ses actions s'étendent sur 3 zones géographiques : France, Inde et Afrique de l'Ouest, et se structurent autour de 4 leviers :

- la construction et le soutien de projets développés avec des organisations locales
- la mise en relation d'acteurs et actrices du local à l'international
- la sensibilisation citoyenne à travers des outils pédagogiques et éducatifs, des festivals et des rencontres
- le dialogique avec les pouvoirs publics en lien avec les collectifs dont l'association est membre

Pour en savoir plus: <https://www.sol-asso.fr/>

